

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1837.

Tableau des amendements adoptés dans le budget de l'intérieur, pour l'exercice de 1837.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS.	CRÉDITS ALLOUÉS.	MAJORATION.	RÉDUCTION.	OBSERVATIONS.
CHAPITRE PREMIER.					
1. Traitement du ministre.	21,000 00	21,000 00			
2. Idem. des fonctionnaires, em- ployés et gens de service.	180,220 00	142,220 00		38,000 00	Transférés au budget des travaux publics
3. Matériel.	28,000 00	20,000 00		8,000 00	
4. Frais de déplacement.	2,000 00	2,000 00			
CHAPITRE II.					
<i>Pensions et secours.</i>					
1. Pensions à accorder à des fonction- naires ou employés.	8,000 00	8,000 00			
2. Secours, continuation de secours, avan- ces de pensions à accorder par le gou- vernement à d'anciens employés belges aux Indes, du ci-devant gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves.	9,127 46	9,046 35		81 09	(M. le ministre s'y est rallié.)
3. Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à un secours à raison de leur position malheureuse.	6,000 00	5,000 00		1,000 00	Idem.
4. Secours aux légionnaires ou aux veuves de légionnaires qui se trouvent dans une position malheureuse.	53,000 00	53,000 00			
CHAPITRE III.					
<i>Frais d'administration dans les provinces.</i>					
1. Province d'Anvers.	121,577 00	121,577 00			
2. » du Brabant.	129,375 00	129,375 00			
3. » de la Flandre-occidentale.	140,157 00	140,157 00			
4. » de la Flandre-orientale.	142,748 00	142,748 00			
5. » du Hainaut.	143,557 00	143,557 00			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS	CRÉDITS ALLOUÉS.	MAJORATION.	RÉDUCTION	OBSERVATIONS.
6. Province de Liège.	131,730 00	131,730 00			
7. " du Limbourg.	116,680 00	116,680 00			
8. " du Luxembourg.	130,800 00	130,800 00			
9. " de Namur.	109,508 00	109,508 00			
10. Frais de route et de tournée des com- missaires de district.	18,500 00	18,500 00			
CHAPITRE IV.					
<i>Instruction publique.</i>					
1. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	80,000 00	80,000 00			
2. Universités.	533,993 00	533,993 00			
3. Frais de l'école industrielle à Gand. .	10,000 00	10,000 00			
4. Frais d'inspection des athénées et col- lèges.	8,800 00	8,800 00			
5. Subsidés annuels aux établissemens d'enseignement moyen	103,000 00	103,000 00			
6. Indemnités aux professeurs démission- nés dans les athénées et collèges . . .	5,000 00	5,000 00			
7. Instruction primaire	235,000 00	235,000			
8. Subsidés pour l'instruction des sourds- muets et aveugles.	20,000 00	20,000			
CHAPITRE V.					
1. Culte catholique	3,991,150 00	4,016,140	25,000 00	1,000 00	(M. le ministre s'y est rallié)
2. Culte protestant	80,000 00	79,000			
3. Culte israélite	10,000 00	10,000			
4. Secours.	60,000 00	60,000			
CHAPITRE VI.					
<i>Garde civique.</i>					
Frais de voyage et d'administration, achats, réparation et entretien des armes.	95,000 00				Transféré au budget des travaux publics.
CHAPITRE VII.					
<i>Milice.</i>					
Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens.	1,600 00				Idem.
CHAPITRE VIII.					
<i>Subside.</i>					
Subsidés aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes.	20,000 00				Supprimé

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS.	CRÉDITS ALLOUÉS.	MAJORATION.	RÉDUCTION.	OBSERVATIONS.
CHAPITRE IX.					
Travaux publics					
1. Routes	2,065,000 00				Transféré au budget des travaux publics.
2. Canaux et rivières	298,510 00				
3. Ports et côtes.	260,585 00				
4. Phares et fanaux	9,704 00				
5. Polders.	230,000 00				
6. Bâtimens civils	28,000 00				
7. Personnel.	339,860 00				
CHAPITRE X.					
Service des mines.	89,410 00				Idem
CHAPITRE XI.					
Industrie, commerce, agriculture.					
1. Encouragement à l'industrie et au com- merce, frais de rédaction et de publi- cation de la statistique industrielle et commerciale	220,000 00	220,000			
2. Secours maritimes	40,000 00	40,000			
3. Pêche nationale.	40,000 00	40,000			
En attendant qu'il y soit autrement pourvu, les dispositions de la loi du 6 mars 1818 (Bul- letin officiel, n° 13) seront suivies pour la ré- partition entre les intéressés de la somme portée au budget pour l'encouragement de la pêche du hareng et de la morue. Néanmoins, si le total des primes acquises pendant le cours de l'exer- cice dépasse le chiffre alloué au budget, ce chiffre sera réparti par le gouvernement entre les intéressés.					
4. Agriculture.	366,000 00	366,000			
5. École vétérinaire et d'agriculture. . .	244,000 00	244,000			
CHAPITRE XII.					
Lettres, sciences et arts, fonds provenant des brevets, service de santé.					
1. Lettres, sciences et arts.	307,900 00	307,900			
2. Monument de la place des martyrs . .	50,000 00	50,000			
3. Primes et encouragemens aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds prove- nant des droits de brevets et frais oc- casionnés par la délivrance de ces brevets	10,000 00	16,000	6,000 00		
4. Service de santé	45,000 00	45,000			
CHAPITRE XIII.					
Archives du royaume.					
1 Frais d'administration (personnel) . .	21,350 00	21,350			
2. " (matériel) . . .	2,600 00	2,600			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS.	CRÉDITS ALLOUÉS.	MAJORATION.	RÉDUCTION.	OBSERVATIONS.
3. Archives de l'État dans les provinces (traitement des conservateurs et autres dépenses).	5,300 00	3,300			
4. Frais d'impression des inventaires des archives appartenant à l'État.	5,000 00	5,000			
5. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherches des ar- chives manquantes, indemnités pour cession à l'État des documens prove- nant des archives tombées dans des maines privées, frais de copie de docu- mens concernant l'histoire nationale existans à l'étranger.	10,000 00	10,000			
CHAPITRE XIV.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	50,000 00	40,000		10,000	
CHAPITRE XV.					
Médailles ou récompenses pour actes de dévouement ou d'humanité.	10,000 00	10,000			
CHAPITRE XVI.					
<i>Statistique générale.</i>					
Frais de publication des travaux de la di- rection de la statistique générale . . .	2,540 00	2,540			
CHAPITRE XVII.					
<i>Frais de police.</i>					
Mesures de sûreté publique.	80,000 00	80,000			
CHAPITRE XVIII.					
Avance pour subvenir aux fabriques d'é- glises, communes et aux établissemens de bienfaisance, situés en Belgique qui ne sont pas payés des intérêts des capi- taux inscrits en leur nom, au grand- livre de la dette publique à Amsterdam.	100,000 00				Transféré au budget de la dette publique.
CHAPITRE XIX.					
<i>Dépenses imprévues.</i>					
Crédit ouvert pour les dépenses imprévues.	50,000 00	30,000		20,000	Fr. 20,000 transférés au bud- get des travaux publics.